

⚠ = défauts récurrents constatés

Généralités

	La réponse doit être	Sinon: type de non-conformité
Un PV de réception a été établi entre l'installateur et le client	☒ Oui	Mineure
Le fonctionnement de l'appareil et les consignes d'entretien et de stockage du combustible ont été expliqués au client	☐ Oui	Observation
Un contrat d'entretien a été proposé au client	☐ Oui	Observation
Le client a eu une démonstration du fonctionnement de l'appareil par l'entreprise qui a réalisé l'installation	☐ Oui	Observation
Le client a reçu la notice en français de l'appareil	☐ Oui	Observation
la fiche d'autocontrôle a été utilisée et a été présentée lors de l'audit	☐ Oui	Observation

PARTIE 1 : Chaudière et local technique

Dimensionnement

Existence d'un calcul des déperditions des locaux desservis (bureau d'étude, logiciel, ratio...) réalisé préalablement au choix et à l'installation de l'appareil	☐ Oui	Majeure
Puissance (ou plage de puissance si modulant) de l'appareil n'est pas sur-dimensionnée par rapport aux pièces à chauffer	☐ Oui	Majeure

Etat et fonctionnement de la chaudière

Pose conforme aux prescriptions du fabricant	☐ Oui	Mineure
Les joints d'étanchéité de fumée sont en bon état	☐ Oui	Majeure
Le foyer est propre (encrassement léger)	☐ Oui	Observation
Le foyer ne présente pas de traces de condensation à l'intérieur de la chaudière (hors foyer inversé)	☐ Oui	Observation
La chaudière ne présente pas de défaut d'étanchéité d'eau à son niveau	☐ Oui	Mineure
Valeurs de réglage correctes (régulation mécanique ou automatique)	☐ Oui	Mineure
Raccordement d'un échangeur de décharge thermique au réseau d'eau	☐ Oui	Majeure
L'écoulement de décharge thermique est visible et raccordée à une évacuation adéquate	☐ Oui	Majeure

Local chaudière

L'espace autour de la chaudière est suffisant pour permettre les diverses opérations d'entretien et de maintenance.	☐ Oui	Observation
Le local chaudière est correctement ventilé (suivant prescription fabricant ou ventilation basse minimale de 50 / 70 / 100 / 150 cm ² pour une puissance respective inférieure à 25 / 35 / 50 / 70 kW et ventilation haute minimale de 100cm ²)	☐ Oui	Mineure
Protection contre retour de flamme (vis sans fin, tuyau d'aspiration)	☐ Oui	Majeure
Vis sans fin démontable	☐ Oui	Observation
Possibilité d'accès à la vis sans fin ou l'extracteur (par une trappe)	☐ Oui	Observation

PARTIE 2 : Le ballon tampon

Présence d'un ballon tampon selon préconisations du fabricant	☐ Oui	Majeure
Dans le cas d'une chaudière à chargement manuel, présence d'un dispositif d'affichage des températures du ballon	☐ Oui	Mineure
Présence d'un isolant autour du ballon	☐ Oui	Majeure
Isolant autour du ballon bien installé	☐ Oui	Mineure
Raccordement des canalisations (entrée/sortie chauffage, ECS, solaire, appoint,...) correctement réalisé en rapport avec les piquages disponibles sur le ballon et selon la notice du fabricant	☐ Oui	Majeure
Volume de tampon n'est manifestement pas sous-dimensionné	☐ Oui	Mineure

PARTIE 3 : Les circuits hydrauliques

	La réponse doit être	Sinon: type de non-conformité
Les canalisations en place sont adaptées (matériau, diamètre, etc.)	☐ Oui	Observation
Les canalisations du primaire en place sont bien dimensionnées	☐ Oui	Mineure
L'installation possède-t-elle un système de protection contre les retours d'eau froide dans le corps de chauffe de la chaudière (préciser le système dans les commentaires)	☐ Oui	Majeure
Le ou les circuit(s) sont protégé(s) par un vase d'expansion	☐ Oui	Majeure
Le(s) vase(s) d'expansion sont manifestement bien dimensionné(s)	☐ Oui	Majeure
Une soupape de sécurité est présente sur le ou les circuit(s)	☐ Oui	Majeure
Présence d'un limiteur de température sur départ de plancher chauffant	☐ Oui	Majeure
Absence de vanne d'isolement "manipulable" en amont du vase d'expansion	☐ Oui	Majeure
Présence d'un mitigeur thermostatique ou dispositif limiteur de température avec clapet anti-retour sur l'EF pour éviter la recirculation	☐ Oui	Majeure
Disconnecteur sur réseau de remplissage	☐ Oui	Majeure

PARTIE 4 : Évacuation des fumées

<i>Conduit de raccordement</i>		
La distance de sécurité entre le conduit de raccordement et les matériaux combustibles est conforme	☐ Oui	Majeure
Le diamètre du conduit de raccordement correspond à minima à celui de la buse de l'appareil	☐ Oui	Majeure
L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant	☐ Oui	Mineure
Il y a au maximum 2 coudes sur le conduit de raccordement et les coudes ont un angle inférieur ou égal à 90° (un coude à 90° peut être remplacé par deux coudes à 45°)	☐ Oui	Mineure
La longueur de la projection horizontale du conduit de raccordement n'excède pas 3 mètres	☐ Oui	Mineure
a partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente ascendante vers le conduit de fumée (minimum 3%)	☐ Oui	Majeure
Le conduit de raccordement est situé dans la pièce où l'appareil est installé (sauf exception des conduits adossés)	☐ Oui	Majeure
Le conduit de raccordement est visible ou visitable sur toute sa longueur	☐ Oui	Mineure
Si présence d'un modérateur de tirage, celui-ci est situé dans la même pièce que l'appareil	☐ Oui	Majeure
Si présence d'un modérateur de tirage, il fonctionne correctement	☐ Oui	Observation
La récupération des suies se fait dans l'appareil ou dans la boîte à suies	☐ Oui	Mineure
Si l'appareil est raccordé par l'arrière, présence d'un Té+ tampon	☐ Oui	Mineure
La nature du conduit de raccordement est compatible avec les fumées de bois	☐ Oui	Majeure
<i>Conduit de fumée vertical zone 1</i>		
Présence d'un justificatif de dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme en vigueur ou aux prescriptions du fabricant (logiciel ou abaque), et conformité du conduit au justificatif présenté	☐ Oui	Majeure
L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant	☐ Oui	Mineure
Si conduit de fumée non concentrique, il y a au maximum 2 dévoiements sur le conduit de fumée, et les dévoiements sont inférieurs à 45° ou la solution est justifiée par une note de calcul selon EN13384-1	☐ Oui	Majeure
La distance de sécurité entre le conduit de fumée et les matériaux combustibles (traversées plafond, dalles, charpente) est respectée	☐ Oui	Majeure
Si conduit de fumée non concentrique, il permet le bon entretien par ramonage	☐ Oui	Mineure
Présence d'une plaque signalétique du conduit de fumée et désignation compatible avec l'appareil sur conduit installé par l'installateur	☐ Oui	Mineure
Si conduit de fumée en boisseaux non tubé, les joints ne sont pas réalisés au plâtre et/ou les joints ne sont pas fissurés	☐ Oui	Mineure
Si le conduit en boisseau non tubé existant est réutilisé, présence de l'attestation du test de vacuité et d'étanchéité	☐ Oui	Majeure
Si les conduits de fumée métalliques isolés double paroi traversent des parties habitables, il y a présence d'un coffrage ventilé autour du conduit de fumée ou justification (température de surface < 50°C et pas de risque de choc)	☐ Oui	Majeure
La ventilation du coffrage autour du conduit de fumée en métal est réalisée avec des orifices haut et bas d'au moins 20cm² à chaque étage (orifices au travers du coffrage ou à la traversée des planchers) et conformément aux prescriptions de la notice du fabricant du conduit ou à l'avis technique	☐ Oui	Mineure
Si tubage, ventilation de l'espace annulaire bas conforme (minimum 20cm²)	☐ Oui	Mineure
Si tubage, ventilation de l'espace annulaire haut conforme (minimum 5cm²)	☐ Oui	Mineure

Le débouché extérieur est conforme au DTU 24.1 et à l'Arrêté du 22/10/1969 en vigueur	☐ Oui	Mineure
Si présence de coquilles isolantes, les ventilations de l'Atec sont respectées	☐ Oui	Mineure
Si conduit de fumée avec départ au plafond, le pied du conduit de fumée débouche dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où se trouve l'appareil	☐ Oui	Majeure
L'espace entre le chapeau pare-pluie et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant (règle de la hauteur H voisine du diamètre D du conduit)	☐ Oui	Observation
Le conduit existant et son éventuelle réhabilitation est compatible avec l'appareil	☐ Oui	Majeure
Le conduit de fumée est ramonable, sans déplacer l'appareil	☐ Oui	Observation

Conduit de fumée vertical zone 2 ou 3

L'appareil est déclaré étanche et raccordable selon l'avis technique et les préconisations constructeurs de l'appareil et du conduit	☐ Oui	Majeure
La distance de sécurité entre le conduit et les matériaux combustibles (aux traversées plafond, dalles, charpente) est respectée	☐ Oui	Majeure
L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant	☐ Oui	Mineure
Emploi du terminal associé au conduit concentrique précisé dans l'avis technique	☐ Oui	Majeure
Respect des distances entre axe du terminal et ouvrants, sol, murs, clôture, etc. mentionnées dans l'Atec	☐ Oui	Majeure
La prise d'air se fait à l'extérieur	☐ Oui	Majeure
Installation dans une habitation individuelle (non collective)	☐ Oui	Majeure
Si zone 3, le terminal débouche en partie privative	☐ Oui	Majeure
Les longueurs et/ou hauteurs mini/maxi du conduit sont respectées	☐ Oui	Mineure

PARTIE 5 : Chaudière bois couplée avec une autre appareil sur un même conduit de fumée

Les 2 appareils sont installés dans le même local ou dans deux locaux communiquant par un passage libre d'au moins 40 cm ² .	☐ Oui	Mineure
Présence d'un dispositif interdisant le fonctionnement simultané des deux appareils (avec source d'énergie différente)	☐ Oui	Majeure
Les 2 appareils doivent être de même nature (étanche, tirage naturel, etc.)	☐ Oui	Mineure

PARTIE 6 : Autres

Présence d'un orifice pour l'analyse de combustion et la mesure de tirage	☐ Oui	Observation
Réalisation d'une mesure de tirage conforme lors de l'installation	☐ Oui	Mineure
Taux de CO ambiant > 50 ppm	☐ Oui	Majeure
Taux de CO ambiant compris entre 10 ppm et 50 ppm	☐ Oui	Mineure

PARTIE 7 : Silo

Bois granulé - Pour un silo non fourni par le constructeur, respect des exigences techniques : Porte ou trappe d'accès protégée de la pression des granulés, tapis de caoutchouc de protection d'impact à l'opposé du tube de remplissage, bouche de remplissage et bouche d'évent, étanchéité à l'air complète	☐ Oui	Mineure
Bois déchiqueté - Pour un silo non fourni par le constructeur, respect des exigences techniques	☐ Oui	Mineure
Etanchéité à l'eau du silo.	☐ Oui	Majeure
Il n'y a aucun dispositif électrique dans le silo (lampe, prise, commutateur ou boîte de distribution).	☐ Oui	Majeure

PARTIE 8 : Régulation, raccordements électriques

Présence d'une régulation de chauffage (sonde ext. ou robinets thermostatiques ou thermostat d'ambiance)	☐ Oui	Observation
Si présence d'une sonde extérieure, celle-ci est bien positionnée	☐ Oui	Mineure